

27 février 2024

(24-1775)

Page: 1/2

**Conférence ministérielle  
Treizième session  
Abou Dhabi, 26-29 février 2024  
Conseil général**

Original: anglais

## **PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LA FACILITATION DES ENVOIS DE FONDS TRANSFRONTIÈRES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BANGLADESH, L'INDE,  
LE NÉPAL ET SRI LANKA

*Révision\**

La communication ci-après, datée du 26 février 2024, est distribuée à la demande des délégations du Bangladesh, de l'Inde, du Népal et de Sri Lanka.

1. Nous reconnaissons la contribution positive importante des envois de fonds transfrontières au développement socioéconomique des ménages et des communautés, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA, et reconnaissons que, sur un montant total d'envois de fonds s'élevant à 860 milliards d'USD en 2023, 669 milliards d'USD (environ 78%) ont eu pour destination des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.<sup>1</sup>
2. Nous savons que les services de paiement et de transferts monétaires transfrontières constituent un service financier essentiel utilisé à la fois par l'expéditeur et par les destinataires des envois de fonds transfrontières, représentant ainsi un point de contact avec le secteur financier qui peut être mis à profit pour renforcer l'accès à d'autres services financiers, assurer l'inclusion financière et accroître la participation au commerce des services financiers.
3. Compte tenu de la relation étroite entre ces services et le développement durable, nous soulignons la nécessité de réduire le coût des envois de fonds transfrontières. Nous réaffirmons notre attachement à la cible 10.c des ODD de l'ONU qui consiste à faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds et à éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5% d'ici à 2030, en vue de réaliser l'objectif principal dont relève la cible, à savoir "Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre", qui est en adéquation avec le programme de développement de l'OMC.
4. Nous soulignons que le coût moyen mondial des envois de fonds, bien qu'ayant diminué au fil du temps, reste élevé, atteignant 6,18% – soit plus du double de la cible des ODD, et les données d'expérience varient selon les pays et les régions.
5. Nous reconnaissons que l'un des principaux facteurs expliquant la croissance des services de paiement transfrontières et la demande de services de ce type est le développement des envois de fonds internationaux et soulignons la nécessité de promouvoir et de faciliter le commerce de ces services.

---

\* La présente révision vise à ajouter le Bangladesh, le Népal et Sri Lanka en tant que coauteurs de la communication.

<sup>1</sup> <https://www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-39>.

6. Nous soulignons que l'un des moyens de parvenir à des paiements transfrontières moins coûteux, plus rapides et plus transparents et accessibles, y compris les envois de fonds, consiste à promouvoir l'interopérabilité et les liens entre les infrastructures de paiement numérique, y compris les systèmes de paiement rapide. Le coût moyen global des envois de fonds numériques, qui est de 4,84%, est nettement inférieur au coût des envois de fonds non numériques.<sup>2</sup>

7. Nous reconnaissons les importants travaux entrepris par les organisations internationales pour réduire le coût des envois de fonds.

8. Nous saluons la décision du Comité du commerce des services financiers de tenir une séance thématique consacrée au "Coût des envois de fonds" en mars 2024.

9. La Conférence ministérielle donne pour instruction au Comité du commerce des services financiers d'engager un programme de travail consistant à déployer des efforts en vue de:

- comprendre l'incidence des envois de fonds transfrontières sur le développement;
- examiner le coût des envois de fonds transfrontières, les tendances et les faits nouveaux;
- examiner en quoi la technologie, l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché, les différents types de fournisseurs et les nouveaux circuits, ainsi que les comportements des consommateurs ont une incidence sur les services d'envoi de fonds;
- examiner les facteurs qui déterminent le coût des envois de fonds transfrontières et les difficultés liées à la réduction de celui-ci;
- identifier les possibilités créées pour ce qui est de réduire le coût des envois de fonds transfrontières, y compris du fait de la numérisation et de l'émergence de nouvelles technologies;
- examiner des moyens de surmonter les difficultés et de tirer parti des possibilités liées à la réduction du coût des services d'envoi de fonds.

10. Nous recommandons que le Comité du commerce des services financiers inscrive de façon permanente ce point à l'ordre du jour de sa réunion, et qu'il tienne des sessions spécifiques, afin de mettre en œuvre le programme de travail en vue de recommander des mesures qui pourraient être prises pour réduire le coût des envois de fonds au Conseil du commerce des services qui, à son tour, fera rapport au Conseil général.

11. Nous donnons pour instruction au Conseil général d'examiner les résultats du programme de travail et de faire rapport sur les principales constatations, les actions engagées et les recommandations à la quatorzième Conférence ministérielle.

---

<sup>2</sup> *Remittance Prices Worldwide* – Numéro 47, septembre 2023.